

Une tente sur les pavés, pour réclamer un toit pour tou.te.s !

**Place de la Mairie, le vendredi 17 mai à partir de 18 h,
nuit solidaire et revendicative en soutien des personnes à la rue !**

A Rennes et ses environs, une véritable pénurie d'hébergements d'urgence et de logements frappe les personnes en grande difficulté. Environ 1600 personnes sont sans-domicile-fixe, selon la mairie de Rennes. Parmi elles beaucoup de personnes exilées, familles ou non, se retrouvent à dormir dans la rue ou dans des logements de fortune.

Des organisations se battent quotidiennement pour trouver des logements dignes, pérennes et vivables, face à l'inaction des autorités. Malheureusement, ce n'est pas suffisant sans aucune aide.

Les municipalités comme celle de Rennes prennent une part, mais bien insuffisante. L'engagement de la maire de Rennes pour le logement des familles avec enfants délaisse les personnes célibataires, couples sans enfants, mais également, les familles « Dublinées* » qui n'ont d'autres choix que la rue !

Que font l'Etat et la Préfecture d'Ille-et-Vilaine ? Non seulement il n'y a aucune action de mise à l'abri des personnes à la rue, mais en plus, des personnes jusqu'ici logées sont mises à la porte de leur hébergement** ! Ce désinvestissement de l'Etat sur la question de l'hébergement d'urgence et du logement des personnes à la rue, doublé de la politique liberticide et répressive en matière de droit d'asile mène droit à une situation de catastrophe humanitaire !

Pour rappel :

Le Code de l'Action Sociale et des Familles, article L345-2-2 :

« Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. »

Le collectif inter-organisation de soutien aux personnes exilées de Rennes revendique encore et toujours l'ouverture d'un centre d'accueil inconditionnel, quel que soit le statut administratif, la nationalité ou encore la situation familiale, pour TOU.TE.S, 24h/24 et 365j/an !

En attendant, la Mairie et la Préfecture peuvent utiliser leur pouvoir de réquisition afin de loger en urgence toutes les personnes à la rue ! Les logements vides ne manquent pas à Rennes ! Et à défaut, pour pallier à l'urgence, l'ouverture d'un gymnase est incontournable !

Au 4 allée d'Estrémadure, une centaine de personnes est menacée d'expulsion de l'immeuble réquisitionné le 17 octobre, expulsion demandée par le propriétaire du bâtiment, Archipel Habitat, bailleur social de la Ville de Rennes. Cette expulsion inhumaine est justifiée par des arguments indécents, consistant à dire que les habitant.e.s privent de mise l'abri les futurs bénéficiaires d'un futur centre d'hébergement d'urgence. Malgré une victoire qui fait suite à la décision du juge, du 26 avril, de débouter Archipel pour des raisons de procédure, ces derniers ont convoqué une nouvelle audience le 15 mai à 10h. Habitant.e.s et soutiens restent mobilisé.e.s face au comportement indigne des pouvoirs publics, et seront présent.e.s en nombre lors de cette soirée.

Apportez vos tentes, vos matelas, de la musique...

* : Personnes subissant l'injuste et absurde règlement européen dit de Dublin, en référence aux accords du même nom, qui prive les personnes demandeuses d'asile de leurs libertés fondamentales de circulation et d'installation dans un but purement logistique et répressif. Une fois que la préfecture place une personne dans cette procédure, elle ne peut plus prétendre à aucun droit pendant une durée de 18 mois (minimum).

Rendez-vous samedi 25 mai à 14h à République pour une mobilisation #StopDublin

** : 5 familles hébergées jusqu'ici dans un hôtel à l'Hermitage ont été mis à la porte par la préfecture début mai (chiffre non-exhaustif).

Signataires de l'appel :

AL Rennes – ATTAC Rennes – Ensemble 35 – FSU 35 – GAT Migrants FI35 – GL1410 – MIDAF – MIR – MRAP 35 – NPA 35 – UD FO 35 – UL CGT Rennes – UTUD – Utopia 56